

**PONEY CLUB UCPA DE
LA FERME DU MANET
Règlement Intérieur 2010 / 2011**

*** ACCUEIL DES CAVALIERS**

* Les enfants sont accueillis sur le centre à partir de 4 ans dans le cadre des reprises hebdomadaires et de 6 ans révolus dans le cadre des stages et jusqu'à leurs 18 ans maximum. Quelques cours adultes sont proposés.

* Le centre ne disposant que de poneys, il se réserve le droit de refuser des cavaliers dont la taille ou le poids seraient incompatibles avec la pratique sur nos poneys.

* Le club se réserve le droit d'annuler une reprise si elle comporte moins de 5 inscrits (sauf les cours de baby shetland ou le cours sera supprimé s'il comporte moins de 4 cavaliers)

*** INSCRIPTIONS ET RE-INSCRIPTIONS**

- L'enseignement est organisé sous forme de forfaits annuels, sauf pour les débutants, baby shetland et shetland 1. Pour ces 3 niveaux, à la fin du 1^{er} trimestre, il est nécessaire de se ré-inscrire et de basculer sur le forfait annuel. **Il n'y a pas de réinscription automatique.**

- **A la fin de l'année scolaire**, ces priorités disparaissent ; les inscriptions démarrent **pour tous, en JUIN**. Les inscrits d'une année restent prioritaires par rapport aux nouveaux arrivants.

*** PRATIQUE DE L'EQUITATION / TENUE DES CAVALIERS**

Une tenue réglementaire est exigée, à savoir :

- une bombe ou casque 3 points aux normes européennes est obligatoire, ajustée

- des bottes ou *bottines avec des chaps* est obligatoire pour monter avec des étriers (baskets, tennis ou autres chaussures interdites)

- une culotte de cheval ou pantalon confortable (jeans et shorts interdits).

- Il est demandé d'être à jour de son rappel antitétanique.

- Pour le bon déroulement des reprises, il est **indispensable d'arriver au minimum 30 mn avant la reprise** afin que l'enfant prépare son poney et que le cours démarre à l'heure, **sauf** pour les cours baby shetland où les enfants doivent arriver juste pour l'heure du cours.

- L'UCPA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires personnelles dans l'enceinte du poney-Club. Pour les plus jeunes cavaliers, il est conseillé de marquer au nom de l'enfant les affaires de pansage et la cravache.

*** ENVIRONNEMENT**

- La présence de vélos et de rollers est interdite dans l'enceinte du poney-Club. Un parking à vélo est à disposition devant le poney-Club ; l'utilisation d'antivol est fortement recommandée. L'UCPA décline toute responsabilité en cas de vols de vélos.

- Il est interdit de fumer dans l'enceinte du poney-club

- Il est strictement **interdit de donner à manger aux poneys et chevaux**.

*** ABSENCES ET RECUPERATIONS**

- Seules les absences, **si elles ont été signalées au plus tard 30 mn avant le début du cours**, pour maladie (sur présentation d'un certificat médical) ou pour empêchement scolaire (sur présentation d'une attestation scolaire) et ce afin de gérer au mieux le travail de la cavalerie. Les absences sont **récupérables, à raison de 3 maximum par an, avant la fin d'année scolaire en cours, moyennant une participation complémentaire de 2€**.

- Les leçons non prises pour d'autres raisons sont perdues et non récupérables.

- **Aucun remboursement n'est désormais possible.**

L'UCPA, en liaison avec son assureur vous propose une assurance annulation permettant le remboursement des séances non effectuées pour raison médicale.

Tout accident doit nous être signalé dans les 5 jours ainsi qu'à l'assureur afin de pouvoir bénéficier de l'assurance annulation.

*** ASSURANCE / RESPONSABILITE**

- Lors des séances d'équitation sur poney organisées par l'UCPA, les enfants sont assurés par un contrat souscrit par l'UCPA, auprès des Assurances AXA Cabinet LAFONT, comprenant la responsabilité civile aux tiers.

Le n° sociétaire national de l'UCPA est le n° 24 64 29 57 04

- Tout accident survenant hors des leçons ne saurait incomber au club. L'UCPA n'est responsable des enfants mineurs que pendant la durée correspondante à leur encadrement ; en dehors de cette durée l'UCPA décline toute responsabilité.

- Tout accident d'une personne non inscrite ne saurait engager le club. Par ailleurs toute personne n'étant pas cavalier du club a interdiction de pénétrer dans les boxes.

La licence fédérale est obligatoire pour toute animation à l'extérieur du club. (tarif 25€ pour les moins de 18 ans et 36€ pour les adultes)

L'UCPA a souscrit pour vous une assurance Responsabilité Civile valable pour la totalité des sports pratiqués et sur tous les sites de pratiques. En revanche, vous n'êtes plus couvert pour vos propres dommages corporels depuis septembre 2005 (frais médicaux, indemnités corporelles, invalidité, décès). Nous vous engageons à vérifier si vous êtes couvert en individuel accident pour la pratique de l'équitation. Sinon, nous vous proposons soit un complément d'assurance AXA (30€) soit la licence fédérale (tarif 25€ pour les moins de 18 ans et 36€ pour les adultes) permettant aussi de valider les examens fédéraux.

*** STAGES**

- Les enfants sont sous la responsabilité de l'UCPA de :

9 H à 12 H et de 14 H à 17 H pour les externes.

9 H à 17 H pour les demi-pensionnaires.

- **Demi-pension** : selon la réglementation du Ministère de la Jeunesse et des Sports, SEULS les enfants inscrits en demi-pension PEUVENT RESTER sur le centre entre 12 et 14 H.

☛ **CE REGLEMENT INTERIEUR EST ETABLI POUR ASSURER LA SECURITE ET LE BON FONCTIONNEMENT DU PONEY-CLUB.**

☛ **EN VOUS INSCRIVANT VOUS VOUS ENGAGEZ À LE RESPECTER.**

☛ **TOUT MANQUEMENT POURRA ENTRAÎNER LA NON REINSCRIPTION D'UN ENFANT.**